



sauvegarde arbre bicentenaire

Par **mauco**, le **21/09/2010** à **19:37**

J'habite dans un domaine breguet de 300 maisons près de Lyon

Une de mes voisines est gênée par un magnifique cèdre bicentenaire de 35 mètres de haut situé près de sa maison mais sur un terrain appartenant à la commune.
Elle habite cette maison depuis 30 ans et subitement cet arbre doit être abattu... Elle a alerté le maire par lettre recommandée et comme celui-ci veut se protéger, il a décidé de faire abattre cet arbre déclaré sain par l'ONF.

Peut-on sauver cet arbre qui fait partie du patrimoine et peut-on lutter contre toute cette bêtise

merci de me répondre

Par **Domil**, le **21/09/2010** à **21:15**

Vouloir à tout prix sauver de vieux arbres n'a aucun sens. On a vu ça lors de la grande tempête, beaucoup sont tombés engendrant des dégâts considérable. Un arbe, ça vit, ça meure, ce n'est pas un patrimoine historique
Si un arbre devient dangereux, il doit être taillé, élagué voire abattu.